

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 juillet 2022

Présents : Benjamin Boissière, Olivier De Wavrechin, Christian Marchand, David Morelière, Jean-Pierre Chevalier, Laurent Granier, Kateline Durand, Mathieu Henry, Sylvie Laurent-Roullet

Excusée et représentée : Cécile Soulié représentée par Mathieu Henry

Absents : Sonia Kuhn, Olivier Luspain

Ouverture du conseil à 20h40

Conseil présidé par Benjamin BOISSIERE

Sylvie Laurent-Roullet est élue secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Approbation compte rendu séance précédente
- Vote des Comptes Administratifs et Comptes de Gestion- Budget Lotissement Le Pont
- Achat au profit de la commune- régularisation emprise STEP Barruques
- Emprunt aire camping-car
- Questions diverses :
 - ⇒ Projet éolien Azinières

Approbation compte rendu séance précédente

En l'absence de question relative au compte rendu du conseil municipal précédent, le conseil procède au vote. Pour : 10

Vote des Compte Administratifs et comptes de gestion- Budget lotissement Le Pont

Le vote du budget pour cette année 2022 a été réalisé sans le vote des comptes administratifs et compte de gestion suite au déménagement de la trésorerie de Millau à St- Affrique en début de cette année 2022. Pour le budget Lotissement Le Pont, aucune opération n'a eu lieu en 2021, mais un report d'excédent de 4 centimes est à faire sur le budget : ils seront affectés à la section de fonctionnement, compte 002. Le conseil procède au vote.

Pour : 9

Achat au profit de la commune- régularisation emprise STEP Barruques

Les travaux d'assainissement de Barruques ont nécessité la création d'un chemin pour accéder à la STEP. Une délibération antérieure a été réalisée mais elle était globale et ne détaillait pas les différentes parcelles. Afin de finaliser les signatures chez le notaire de toutes les parcelles pour leur acquisition, il convient de prendre une nouvelle délibération stipulant toutes les parcelles concernées ainsi que leur prix d'achat.

Benjamin Boissière détaille toutes les parcelles ainsi que leur prix d'achat à 1 € le m2.

La délibération stipule aussi que le premier adjoint est autorisé à signer l'acte de vente.

Le conseil procède au vote

Pour : 10

Emprunt aire camping-car

Les travaux d'aménagement du camping par l'entreprise Sévigné sont en cours de finition ; les aménagements électriques et l'élagage nécessaire au passage des camping-cars sont réalisés.

L'installation des derniers éléments est prévue pour le 12 juillet. Les tests seront effectués le 13 juillet et permettront l'ouverture de l'aire en suivant.

Le coût de cette opération :

- Camping Car park : 57 662.40 €
- Entreprise Sévigné : 50 158.98€
- Electrification et élague : 12 000€

Une demande de subvention a été faite au département pour la somme de 25 000€

Le tarif d'une nuit est de 12€, 8 € seront reversés à la commune. Les retombées financières sont estimées par la société Camping Car Park à 20 000€ annuels ; la commune en espère 10 000€. La somme sera versée en totalité à la clôture de l'exercice annuel, donc plutôt en début d'année suivante.

Pour réaliser le paiement de cette opération, un emprunt concernant la somme totale de 108 000€ au taux de 1.74% est proposé sur 10 ans, avec une annuité de 11 860€ qui pourrait être couverte par les rentrées financières liées à l'occupation de l'aire.

Diverses questions sont abordées :

- Délibérations futures interdisant le stationnement de camping-car sur certaines zones du village entre 0h et 6h ?
- Les sanitaires resteront fermés et non accessibles pour les camping-caristes mais il y aura possibilité de les utiliser si besoin lors de manifestations.
- La piscine est toujours en eau : à sécuriser pour en éviter l'accès ; panneau « baignade interdite »
- Un accès internet est prévu par la société Camping-Car Park qui permettra de connaître l'activité et le taux d'occupation en direct.

Le conseil procède au vote.

Pour : 10

Questions diverses

• Acquisition terrain

Suite au décès de Mr Armand Sévigné, il a été proposé à la mairie par son fils d'acquérir deux parcelles qui constituent un talus et un terrain situés à droite du chemin menant à la déchetterie, en regard du terrain de foot. Cela paraît intéressant pour la commune car à proximité des réseaux eau, assainissement, électricité.

La proposition financière est de :

- 500€ pour le talus qui est d'une superficie de 4 998 m²
- 3 500€ pour le terrain au-dessus qui est d'une superficie de 11 250 m² soit environ 30 cts/m²

Divers avis sont émis :

- 4 000€ est une somme accessible.
- Un accès à la parcelle supérieure est envisageable par le chemin ; ce terrain est plus plat.
- La parcelle est non constructible mais pourrait être ultérieurement utilisée pour y installer un équipement d'intérêt public (atelier cantonniers par exemple)
- Intérêt pour la commune d'acquérir du foncier

Le conseil procède au vote.

Pour : 10

• Adressage

Une commission constituée par Cécile Soulié, Christian Marchand, Olivier De Wavrechin et Jean Pierre Chevalier a travaillé depuis de nombreux mois sur l'adressage. Une présentation a été faite à la population les 10 et 24 avril derniers. La délibération concerne les noms de rue :

- Pas de changement de nom pour les rues déjà existantes
- Changement de noms lorsqu'ils étaient identiques sur deux lieux distincts : place de l'église par exemple deviendra place St Roch pour Azinières et place St Baudile pour Saint Beauzély

Pour la numérotation basée sur le système métrique : distance en mètre du point zéro de la rue au bâtiment concerné, un arrêté du maire sera nécessaire.

Dans un deuxième temps, les plaques de numéros seront proposées à prix coûtant (5€) : achat par la commune au prix de 10€ et revente en tenant compte des subventions perçues.

Le conseil procède au vote.

Pour : 10

• Projet éolien d'Azinières

2 prospectus sont distribués aux conseillers municipaux sur le projet d'implantation d'éoliennes sur la commune d'Azinières par la société VDN :

- Présentation du projet éolien de Saint Beauzély

- Les retombées d'un projet éolien sur la commune de St Beauzély, sur lequel on retrouve en page 3, un tableau des taxes à percevoir pour l'implantation d'une éolienne : 10 000€ pour la commune par an.

Le projet concerne l'implantation de 5 à 8 éoliennes.

Dans le cadre des mesures compensatoires, il pourrait être envisagé le passage en LED de tout l'éclairage avec enfouissement de l'aérien par exemple.

Actuellement, ce parc éolien n'est pas prévu au niveau du SCoT (schéma de cohérence territoriale) ni au niveau du PLUI.

La société VDN souhaite participer à l'enquête publique du parc éolien de Verrières en se plaçant comme une extension de ce parc. Il leur est nécessaire d'avoir l'avis favorable de la commune pour y participer.

Il est proposé de discuter ce soir de tous les éléments et de donner un avis en septembre.

- Au niveau du parc naturel régional (PNR), la charte n'autorise que le repowering ou l'extension de parc existant : la société VDN a donc deux options :
 - obtenir le fait de considérer le parc d'Azinières comme une extension du parc de Verrières
 - obtenir une extension du SCoT pour un nouveau projet mais la région est déjà un territoire à énergie positive surtout grâce à l'hydroélectrique.
- Le projet de parc de Verrières est en bonne voie de réalisation : il répond aux demandes du SCoT ; la part communale est de 60% ; la communauté de communes, le département ainsi que le préfet de région ont rendu un avis favorable.
- Au niveau d'Azinières, l'éolienne la plus proche se situerait à 1 km des habitations
- Les habitants les plus concernés par l'implantation des éoliennes étant ceux d'Azinières, une discussion s'engage sur les modalités d'informations possibles :
 - Aller sur place pour évaluer l'incidence de l'implantation
 - Faire une réunion d'information pour présenter les avantages qui pourraient être liés au projet (financiers, mesures compensatoires), débattre.
- Il est aussi évoqué l'idée que le conseil municipal soit décideur du projet car porteur des intérêts de la commune, et plus à même d'envisager l'utilisation des retombées financières.
- Le projet actuel s'il était mené ne pourrait pas être en exploitation avant 2028/2030. Pour mémoire, le permis de construire pour le projet des éoliennes de la Croix de Boudet a été déposé en 2006.
- La durée de l'étude de faisabilité se fait sur un an. L'organisme est payé par le développeur.
- Suite à l'implantation du parc de Castelnau, une étude du comportement des chauves-souris a été faite suite à une mortalité accrue, qui se produisait lors de conditions climatiques particulières. Des mesures ont pu être prises pour brider les éoliennes lorsque ces conditions sont réunies et ainsi protéger les chauves-souris. Ces observations font maintenant référence dans toute la France.
- Au niveau du bruit produit par les éoliennes, les techniques de construction des pales ont évolué et selon les études sur le terrain, des corrections sont faites en fonction du vent et de sa direction lorsque cela est nécessaire.
- Dans les projets de parc éolien, une part de la fiscalité est obligatoire mais il y a aussi possibilité d'investir. Pour la commune, l'investissement est plafonné selon le budget de fonctionnement.

Fin du conseil municipal à 21h32

Echange avec public présent :

- Pour l'implantation du parc d'Azinières, l'idée d'une invitation de la population concernée lors d'une réunion montrant les éventuelles conséquences positives d'une telle réalisation semble séduisante. Demande de faire appel aux habitants, de discuter les grands projets.

- Suite à cette remarque, retour sur le projet salle polyvalente pour lequel il est suggéré qu'une réunion publique aurait permis de discuter du lieu, des accès et de son impact sur le camping.

Benjamin Boissière précise que les discussions pour l'implantation de cette salle ont duré 4 ans, ont eu lieu lors de conseils municipaux qui sont ouverts au public ; qu'il y a eu réflexion sur les différents lieux possibles : le château, la place de l'épicerie, le talus sous les poubelles et pour finir le terrain de tennis.

Des réunions publiques ont été faites au début du mandat précédent mais alors, peu de personnes étaient présentes. Par exemple, lors de l'étude de la déviation d'Azinières, une réunion publique a été faite mobilisant peu de personnes ; un conseil municipal a été délocalisé sur Azinières pendant lequel la délibération pour les feux a été prise. Lors de la réunion publique suivant cette décision, un grand nombre d'habitants est alors venus.

Pour l'impact de l'implantation de la salle polyvalente sur le camping, deux places de camping ont été supprimées pour le projet, en accord avec les gérants et une entente avait été établie limitant les locations des we de la salle pour ne pas perturber les activités du camping.

- Demande par rapport à la vente de l'ancienne mairie : si la vente se réalise, où vont se faire les différentes activités : le château redeviendra le lieu des activités en attendant la construction de la salle polyvalente.
- Les comptes rendus des conseils municipaux ne paraissent pas dans la presse : pas de correspondant de presse local assiste aux conseils. Les comptes rendus sont publiés et disponibles sur le site de la commune. Un lien sera rajouté sur le site Facebook ?
- Devenir du château et du musée : le château est communal ; l'association Les Amis du Musée gère le musée mais est en recherche de bénévoles pour une prise de relais car Christian Marchand et le trésorier sont démissionnaires.
- Relai téléphonique : lorsque le nouveau relai sera opérationnel (octobre ?), les quatre opérateurs seront actifs sur St Beauzély : Free-SFR-Bouygues et Orange.